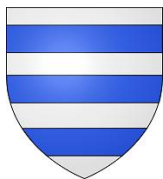


DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CANTON DE CHATEAUVILLAIN

COMMUNE DE ORGES



PROCES-VERBAL DE SEANCE
ORDINAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 17 FEVRIER 2026

19h00

Présents : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BÉGARD, M. Sébastien SAPIN, M. Benjamin FEBVRE, Mme Véronique LESAGE, M. Gilbert BOGÉ et M. Boris TOURNEBISE

Excusés : MM Jérémie GUILLAN et Gaëtan BOUCHOT

Secrétaire de séance : Mme Céline BÉGARD

En préambule, les membres du conseil municipal ont assisté à la commission communale Environnement à 18h pour :

- la signature de la charte pour une valorisation locale des bois issus des forêts communales de Haute-Marne entre la Préfecture, l'ONF et la commune, présentée par la DDT ;
- la présentation de l'aménagement forestier sur 20 ans par Mme Charlotte DI-CINTIO, technicienne territoriale de l'ONF.

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Orges se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire.

19h00 – Ouverture de la séance

AMENAGEMENT FORESTIER - ONF

Suite au débat en commission précédente, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'aménagement forestier de 2024 à 2043.

RPQS 2024 DU SYNDICAT DES EAUX D'ORGES

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2024 du Syndicat des Eaux d'Orges qui lui avait été transmis en tant que document de travail.

Il est soulevé un problème d'ensablement des filtres d'eau individuels à cause du calcaire présent dans le réseau d'eau de la commune.

SUBVENTION POUR CLASSE TRANSPLANTEE

La subvention de l'école élémentaire de Châteauvillain pour le séjour découverte en classe de mer à Pléneuf-Val André en mars 2026 des 12 élèves d'Orges en CE1, CE2 et CM2 est validée à l'unanimité par le conseil municipal pour 100 € par enfant.

TARIFICATION DU DROIT DE VOIRIE / AOT

Après lecture des réglementations encadrant l'autorisation d'occupation du domaine public – AOT, le conseil municipal attire l'attention sur la jurisprudence et propose de se renseigner sur les tarifs appliqués par les communes voisines. Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

* Présentation de devis HT :

- Travaux de la future voirie près des voies Pragey = 16 788 €
- Dessouchage des peupliers coupés chemin de la Source = 970 €
- Clôture de sécurité et mise aux normes de l'aire de jeux = 3 400 €
- Remplacement d'un radiateur dans la salle des associations = 431 €
- Redressement du colombarium actuel = 625 € lors de la pose du nouveau colombarium
- Les matériels techniques de désherbage proposés ne semblent pas adaptés pour la voie verte

* La commune va étudier le financement du remplacement des compteurs d'eau par du matériel connecté : relevé automatique et transmission à distance des consommations.

* Une borne de recharge pour véhicule électrique est prévue lors des travaux d'accessibilité.

* Lecture d'un courrier de l'US Ouest 52 proposant la création d'un terrain de foot à Orges ; malheureusement, la commune ne possède pas de terrain assez grand pouvant soutenir ce projet.

* Il est proposé à chacun de s'inscrire sur le planning des tours de garde des élections municipales.

* Certains travaux de voirie en cours de réalisation vont être modifiés pour plus de pérennité.

* M. le Maire remercie le conseil municipal pour son implication lors de ce mandat de 2020 à 2026.

* Il est rappelé que le nouveau mode de scrutin des élections municipales oblige un vote de liste entière non modifiable, sous peine de nullité.

La séance est levée à 20h15

**La Secrétaire de séance,
Céline BÉGARD**

Délibérations du 17 février 2026

N° 1/2026 : Aménagement forestier 2024-2043

N° 2/2026 : Adoption du RPQS 2024 du Syndicat des Eaux d'Orges

N° 3/2026 : Subvention pour classes transplantées